



# Autorisation de conduite engins - Cat. A - Engins compacts - Initiale

## Personnes concernées

Toute personne appelée à conduire un engin de chantier, appartenant à l'une des catégories de la recommandation R.482 de la CNAM.

## Objectifs de la formation permettant la délivrance d'une autorisation de conduite d'engins compacts Catégorie 1 (initiale)

L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité. L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite de l'engin de chantier en situation de travail, communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation, et lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques. Il devra maîtriser la conduite des engins d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R.482 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et obtenir une attestation de conduite en sécurité de la catégorie visée.

## Contexte

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084 et l'arrêté du 2 décembre 1998.

## Programme de formation

FORMATION THÉORIQUE (COMMUNE À L'ENSEMBLE DES CATÉGORIES DE LA R.482)

A l'issue de ce module le bénéficiaire de la formation sera capable de :

- Connaître la réglementation et les règles techniques relatives à l'utilisation des engins de chantier.
- Connaître la technologie des engins, la terminologie, les dispositifs de sécurité et de protection, les principes de fonctionnement, les équipements interchangeables.
- Identifier les différentes catégories d'engins, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- Connaître et comprendre les règles de circulations applicables aux engins de chantier, sur chantier ou sur voie publique.
- Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des engins.
- Identifier les risques et mettre en œuvre les moyens permettant de les prévenir.
- Connaître et effectuer les vérifications d'usage des engins.

FORMATION PRATIQUE (SUR LA CATÉGORIE CONCERNÉE)

A l'issue de ce module le bénéficiaire de la formation sera capable de :

- Conduire en sécurité un engin de chantier représentatif de la recommandation R.482 de la CNAM (en production et hors production).
- Circuler sur différents sols, dans différentes conditions de stabilité.
- Communiquer, comprendre, mettre en œuvre la gestuelle de commandement.
- Réaliser des opérations : d'élingage, de levage, de terrassement, de transfert de matériaux, de compactage, de réglage, de chargement de charges.
- Conduire un engin au moyen d'une télécommande (uniquement en option).
- Effectuer un chargement et déchargement sur un porte-engins.
- Réaliser les opérations de début et fin de poste (vérification, entretien, maintenance).



## Autorisation de conduite engins - Cat. A - Engins compacts - Initiale

### Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé mais la compréhension du français nécessaire à la mise en œuvre des consignes et de l'évaluation finale est recommandée.

### Durée

2 à 5 jours.

Variable selon : l'expérience de l'apprenant et le centre de formation.

Durée pour plusieurs catégories : sur devis.

### Formateurs

Formateur spécialisé en conduite en sécurité, justifiant d'une expérience dans les travaux publics ou la conduite d'engins. Il est formé à la pédagogie via le process City'Pro

### Dispositifs de suivi

Feuille d'émargement et attestation de stage

### Lieu de formation

Au sein d'un centre City'Pro ou dans l'entreprise du candidat si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la formation à la conduite ciblée.

### Méthodes pédagogiques

Nos formateurs experts utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative, inductive) qui permettent un apprentissage efficient.

Alternance de contenu théorique et mise en situation pratique.

### Validation des acquis

Evaluation théorique sous la forme d'un QCM concernant les engins de chantier.

Evaluation pratique lors d'une mise en situation pratique.

### Délais d'accès

Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre

### Modalités d'accès

Consultez la page centre sur le site [city-pro.info](http://city-pro.info)

### Accessibilité

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée.

### Tarifs et financements

En centre City'Pro ou sur [city-pro.info](http://city-pro.info)